

Objet : Grippe A/H1N1

Réseaux : tous

Niveaux et services : fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, CPMS, supérieur, promotion sociale

Période : Année scolaire 2009-2010

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Membres du Service général de l'Inspection ;
- Aux Directions des écoles fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisées organisées par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisées de l'enseignement libre subventionné ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisées de l'enseignement officiel subventionné ;
- A Mesdames les Administratrices et Messieurs les Administrateurs des Internats et Homes d' Accueil de l'enseignement organisé par la Communauté française ;
- A Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs des Centres de plein air de la Communauté française ;
- A Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs des Centres Psycho-Médico-Sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des Centres P.M.S. subventionnés par la Communauté française;
- A Messieurs les Recteurs des institutions universitaires;
- A Mesdames les Directrices-Présidentes et Messieurs les Directeurs-Présidents des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- A Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs des Ecoles supérieures des Arts organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- A Messieurs les Directeurs des Instituts supérieurs d'Architecture organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- A Mesdames les Administratrices et Messieurs les Administrateurs des internats autonomes de la

Communauté française gérés par l'enseignement non obligatoire ;

- A Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs des Etablissements de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit ;
- Aux Chefs d'établissements d'enseignement de promotion sociale organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux Commissaires et Délégués du Gouvernement près les institutions universitaires, les Hautes Ecoles et les Ecoles supérieures des Arts;
- Aux Pouvoirs organisateurs des Hautes Ecoles subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des Instituts supérieurs d'Architecture, subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des Ecoles supérieures des Arts subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des Etablissements de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit ;
- Aux vérificateurs ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement de promotion sociale subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Chargé(e)s de mission-Coordonnateur(trice)s de zones pour l'enseignement de la Communauté française.

Pour information :

- Aux responsables des Services de Promotion de la Santé à l'Ecole ;
- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents ;
- A la Fédération des Etudiants Francophones de la Communauté française ;
- A l'Union des Etudiants de la Communauté française
- Aux Président(e)s des Conseils étudiants au sein des Hautes Ecoles, des Instituts supérieurs d'Architecture et des Ecoles supérieures des Arts.

Autorités : AGERS

Signataire(s) : Jean-Pierre HUBIN

Gestionnaire : AGERS

Personne(s)-ressource(s) : Geoffroy Libertiaux, Attaché – geoffroy.libertiaux@cfwb.be

– Tél : 02.690.80.59

Renvoi(s) :

Nombre de pages : 7

Téléphone pour duplicata :

Mots-clés :

<u>Circulaire</u>		Administrative	
<u>Emetteur</u>	AGERS		Monsieur Jean-Pierre HUBIN
<u>Destinataire</u>			
<u>Contact</u>	Monsieur Geoffroy Libertiaux	02.690.80.59	geoffroy.libertiaux@cfwb.be
<u>Document à renvoyer</u>	Non		
<u>Date limite d'envoi</u>			
<u>Objet</u>	Grippe A/H1N1		

Bruxelles, le

Mesdames, Messieurs,

I. État de la situation

L'objet de la présente circulaire est de vous informer de la situation actuelle de la pandémie de grippe A/H1N1 et des dispositions éventuelles à prendre vis-à-vis de la population scolaire des établissements qui sont sous votre tutelle.

Comme vous le savez, l'évolution de la nouvelle variante de l'influenza A/H1N1 est suivie de près en Belgique depuis la fin avril, tout comme dans les autres pays européens d'ailleurs.

Il est apparu clairement que la nouvelle variante de l'influenza A/H1N1 peut être comparée, en termes de gravité, à la grippe saisonnière; à cette différence près cependant que sa transmissibilité est supérieure.

La situation n'est actuellement pas plus préoccupante qu'une épidémie de grippe saisonnière telle qu'on en rencontre chaque hiver. Le virus est peu agressif et les personnes sont rétablies dans les 8 jours. Cependant, le nombre de cas risque de devenir important ces prochaines semaines, avec de possibles conséquences sur la continuité des services, y compris dans les écoles.

Dans ce cadre, vos missions consistent à promouvoir les mesures d'hygiène élémentaires, assurer les mesures de prophylaxie et aider à une communication cohérente.

II. Rappel des précautions D'HYGIÈNE À RESPECTER tant par le corps enseignant que par les élèves/étudiants:

Vous pouvez télécharger, sur les pages web suivantes, les deux affiches enfants et adultes réalisées par le Commissariat Interministériel Influenza, afin de les afficher à des endroits stratégiques et de les distribuer au corps enseignant le cas échéant :

http://www.adm.cfwb.be/upload/docs/2943_20090603110736.pdf

http://www.adm.cfwb.be/upload/docs/2943_20090603111630.jpg

Ces affiches reprennent les précautions d'hygiène à respecter tant par le corps enseignant que par les élèves/étudiants :

- **Lavez-vous les mains régulièrement avec du savon** : En vous lavant les mains, vous vous protégez contre tout contact, direct et indirect, avec le virus de la grippe.

L'établissement scolaire doit pouvoir donner accès aux sanitaires, mettre à disposition savon et serviettes et prévoir des nettoyages plus fréquents des clenches et autres objets souvent touchés par les mains contaminées.

- **Couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en papier lorsque vous éternuez ou toussiez** : Les gouttelettes sont projetées sur une courte distance, de sorte que les personnes les plus susceptibles d'être infectées sont celles situées à proximité de personnes infectées qui toussent ou éternuent sans se couvrir la bouche ou le nez.

L'établissement scolaire doit pouvoir ***veiller à ce que les élèves/étudiants soient munis de mouchoirs en papier.***

- **Débarressez-vous de vos mouchoirs dans la poubelle** : Le virus de la grippe peut survivre temporairement hors de l'organisme. Il peut donc aussi être transmis par des objets inanimés récemment contaminés tels que des mouchoirs. Il est donc important de toujours jeter les mouchoirs utilisés dans une poubelle.

L'établissement scolaire doit veiller à ***mettre à disposition des poubelles d'accès facile.***

- **En l'absence de mouchoir, couvrez-vous la bouche et le nez** : Si vous n'avez pas de mouchoir, placez votre main sur votre bouche et votre nez lorsque vous éternuez ou que vous toussiez. Cela aidera à éviter la propagation du virus. Lavez-vous ensuite directement les mains, si possible.

- **Si vous êtes malade, évitez les contacts proches.**

L'enseignant ou l'élève/étudiant malade doit bien respecter les mesures d'hygiène pour éviter que la grippe ne se propage et éviter de fréquenter l'établissement scolaire.

III. Caractéristiques de la maladie

LES SYMPTÔMES DE LA MALADIE :

- Fièvre supérieure à 38°C.
- Courbatures (douleurs articulaires et/ou musculaires), maux de tête.
- Toux.
- Diarrhée, vomissements.
- Malaise général.

CAUSES ET TRANSMISSION DE LA GRIPPE A/H1N1 :

La grippe A/H1N1 est causée par un virus qui contamine le système respiratoire (nez, gorge, bronches et parfois les poumons). Le virus se transmet principalement par voie aérienne contenant des gouttelettes de salive émises lors de la toux ou de l'éternuement. Les gouttelettes qui se déplacent dans l'air peuvent donc contaminer une personne directement. Par ailleurs, la contamination peut aussi se produire si une personne touche un objet contaminé et qu'elle touche ensuite ses yeux, son nez ou sa bouche. Les postillons sont aussi transmis par les mains en se cachant la bouche lors de la toux. *L'infection peut durer plus d'une semaine et se limiter à quelques symptômes ; mais elle peut, dans de rares cas, aussi engendrer des complications le plus souvent respiratoires.*

IV. Mesures à prendre en cas d'enfant / étudiant ou d'enseignant suspect de grippe

- Isolez tout individu qui présente des symptômes suspects.
- Pour l'Enseignement obligatoire, contactez le service PSE dont vous dépendez et appelez les parents pour organiser son retour à domicile.
- Demandez aux parents ou à l'étudiant de contacter le médecin qui se déplacera à domicile. Il est déconseillé de se rendre à l'hôpital.
- N'oubliez surtout pas de respecter les règles d'hygiène de base.
- N'oubliez pas que les numéros de téléphone et adresses de chaque élève/étudiant doivent être disponibles.

V. Vaccins

En ce qui concerne les vaccins, les négociations sur les contrats se poursuivent. Il n'existe pas à l'heure actuelle de vaccin pandémique. Le vaccin actuel pour la grippe saisonnière n'est pas efficace contre la grippe A/H1N1. Toutes les informations seront communiquées en temps utile par les autorités compétentes.

Le Commissariat interministériel influenza déterminera, sur des bases scientifiques, les groupes cibles qui seront prioritairement destinataires de cette vaccination A/H1N1. Le stock de vaccins sera donc géré par les autorités.

VI. Communication

Il est également très important d'assurer une communication cohérente, rassurante et coordonnée aux parents et aux étudiants. Vous pouvez vous baser sur les informations qui vous sont communiquées dans la présente circulaire pour répondre aux différentes questions qui vous seraient posées et référer les parents et les étudiants au Call center Influenza et au site « influenza.be » (voir point VIII).

VII. Un « plan de continuité »

Le Commissariat Interministériel Influenza du SPF Affaires Intérieures a élaboré un plan de préparation à l'émergence d'une pandémie de grippe, disponible sur son site internet à l'adresse suivante :

http://www.influenza.be/fr/documents/Business_continuity_planning_check_list_version_finale_FR.pdf

Vous pouvez vous inspirer de ce plan afin d'élaborer des mesures dans le cas où le phénomène grippal prendrait une ampleur plus importante qu'il ne l'est aujourd'hui et générerait un fort absentéisme.

VIII. Informations

Pour toutes vos questions sur la grippe, contactez le **Call center du Comité Influenza au numéro gratuit 0800/99.777** ou consultez le **site** : www.influenza.be

Vous pouvez également vous adresser au Ministère de la Communauté française :

- Service de la Direction de l'Enseignement Obligatoire :
William Fuchs, Directeur : 02/690.83.94 (william.fuchs@cfwb.be)

- Service de la Direction de l'Enseignement non Obligatoire :
Isabelle Cravillon : 02/690 87 97 (isabelle.cravillon@cfwb.be)
Damien Hunin : 02/690 87 66 (damien.hunin@cfwb.be)

La situation étant éminemment évolutive, il se pourrait que de nouvelles mesures et stratégies soient décidées par le Comité Interministériel Influenza ; nous ne manquerons pas, le cas échéant, de vous en faire part dans les meilleurs délais.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN